

# Consultation publique

PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE

# GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015 - 2020



**RAPPORT  
DES SÉANCES  
D'INFORMATION  
PUBLIQUES  
MARS ET AVRIL 2015**



Communauté métropolitaine  
de Montréal



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	4
1. Introduction.....	5
1.1 Présentation de la Communauté et compétences.....	5
1.2 Bref historique du projet de PMGMR 2015-2020 et mandat de la commission .....	5
1.3 Présentation du document.....	5
2. Séances publiques d'information .....	6
2.1 Mandat de la commission et objet des séances publiques d'information .....	6
2.2 Déroulement des séances d'information .....	6
2.3 Portrait des participants .....	7
2.4 Communication et mobilisation .....	7
2.5 Commentaires généraux .....	8
3. Résumés des interventions par secteur.....	8
3.1 L'agglomération de Longueuil.....	8
3.2 Couronne Sud .....	9
3.3 L'agglomération de Montréal .....	9
3.4 Couronne Nord .....	10
3.5 Laval.....	10
4. Conclusion.....	11

## PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

### Président

Monsieur Stéphane Boyer  
Membre du conseil de la Ville de Laval

### Vice-présidents

Monsieur Lionel Perez  
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Madame Nathalie Simon  
Mairesse de la Ville de Châteauguay

### Membres

Madame Anne Barabé  
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

Monsieur Harout Chitilian  
Vice-président du conseil exécutif de la Ville de Montréal

Madame Catherine Clément-Talbot  
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur Réal Ménard  
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal  
Maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Monsieur Guillaume Tremblay  
Maire de la Ville de Mascouche

## 1. Introduction

### 1.1 Présentation de la Communauté et compétences

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, lesquelles représentent près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

En matière d'environnement, la Communauté est responsable, entre autres choses, de planifier la gestion des matières résiduelles. Elle exerce cette compétence en concertation avec les municipalités du territoire à travers ses instances consultatives et décisionnelles.

### 1.2 Bref historique du projet de PMGMR 2015-2020 et mandat de la commission

Adopté par le conseil de la Communauté le 20 avril 2006 (CC06-009), le premier *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* est entré en vigueur à la suite d'un avis ministériel favorable attestant de la conformité avec les principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En janvier 2014, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal confiait à la commission de l'environnement (CE14-008), le mandat de proposer un projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*, faisant suite à son premier PMGMR. Le 22 janvier 2015, la commission de l'environnement déposait donc un projet de PMGMR au comité exécutif de la Communauté. Son adoption par le conseil, le 26 février 2015, initiait le processus de consultation publique ayant pour objectif de bonifier le projet de PMGMR.

Ce projet de plan adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son *Plan d'action 2011-2015*. Le projet de PMGMR 2015-2020 propose une série de mesures à mettre en œuvre afin de permettre aux municipalités de la Communauté d'atteindre les objectifs gouvernementaux que notre société s'est fixé pour la gestion des matières résiduelles.

Le processus de consultation publique enclenché le 26 février a pour but :

- d'informer la population des constats, de la problématique à résoudre et des mesures proposées.
- d'obtenir les commentaires et les opinions de toutes les personnes intéressées à bonifier ce projet.

### 1.3 Présentation du document

Le rapport présente les activités de consultation amorcées au printemps 2015. Une première section décrit le déroulement général du processus consultatif et le détail de la participation. Une deuxième présente ensuite une synthèse des principaux points de vue exprimés.

## 2. Séances publiques d'information

### 2.1 Mandat de la commission et objet des séances publiques d'information

La première étape, sous la forme de cinq séances d'information s'échelonnant du 26 mars au 16 avril 2015 dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté, visait à informer les citoyens, les groupes et les représentants des municipalités sur les objectifs, enjeux et orientations du projet de Plan. La commission de l'environnement de la Communauté, formée de représentants des cinq secteurs, s'est vue confier le mandat de tenir ces séances. À la suite de cette tournée, deux journées d'ateliers thématiques sur la gestion des matières résiduelles prendront place les 7 et 15 mai prochains pour finalement initier la consultation publique proprement dite en septembre 2015, menée par la commission indépendante. L'ensemble des intervenants et organismes sont également invités à déposer un avis, des commentaires ou un mémoire à la Communauté d'ici le 30 juin 2015.

Conformément aux dispositions des articles 53.12 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2), le mandat de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté a été confié à une commission indépendante formée de représentants des milieux syndical, des affaires, universitaire et environnemental. Le processus adopté consiste en une consultation en trois temps visant l'inclusion et la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées et dépassant les exigences prescrites par l'article 53.13 de la LQE, soit de « tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté ». Le processus s'inspire également des meilleures pratiques en mettant à profit l'expérience de madame Louise Roy, ex-présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

La commission dressera enfin un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation, et le transmettra au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

### 2.2 Déroulement des séances d'information

Prenant place de 19 h à 21 h, les séances d'information étaient organisées autour de trois axes principaux, soit la présentation du projet de PMGMR, un état de situation du secteur géographique accueillant la séance et une période de questions générales. À la suite d'une courte présentation initiale de l'animatrice sur le déroulement de la soirée, le coordonnateur en environnement de la Communauté présentait le projet de PMGMR dans ses grandes lignes, notamment en ce qui a trait aux objectifs et enjeux à considérer durant la période 2015-2020. Un(e) représentant(e) du secteur géographique dressait ensuite un portrait de la situation de son secteur portant notamment sur les différents modes de gestion des matières résiduelles, les infrastructures présentes et les projets en cours. Le public était ensuite invité à poser des questions à la Commission de l'environnement dont les membres, avec le concours des experts de la Communauté, proposaient une réponse aux interrogations soulevées.

## 2.3 Portrait des participants

La stratégie de communication privilégiée pour publiciser les séances d'information publiques a permis de réunir des intervenants du territoire issus de tout horizon. Parmi les 201 intervenants s'étant déplacés à l'une ou l'autre des cinq séances, mentionnons la présence de représentants et d'élus municipaux, d'organismes environnementaux, d'organisations caritatives, d'intervenants du milieu sociocommunautaire et de citoyens. En tout, 22 représentants d'organisations et 9 citoyens ont pris la parole, adressant 49 questions et commentaires aux membres de la commission ainsi qu'aux représentants de la Communauté, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

SÉANCES D'INFORMATION	Agglomération de Longueuil	Couronne Sud	Agglomération de Montréal	Couronne Nord	Ville de Laval	TOTAL
Nombre de participants	40	21	41	60	39	201
Nombre d'intervenants	10	2	4	6	9	31
Nombre d'interventions	14	3	4	9	19	49

## 2.4 Communication et mobilisation

Le 6 mars, un communiqué de presse annonçant l'adoption du projet de PMGMR de la Communauté marquait le coup d'envoi d'une campagne de communication ayant pour objet de mobiliser la société civile et tout acteur concerné à participer aux différentes séances d'information publiques. Le 16 mars, la Communauté dévoilait également, par voie de communiqué, le calendrier des séances, avec un rappel le 25 mars.

Dans la semaine du 16 mars, cette annonce a ainsi circulé dans 17 hebdomadaires régionaux (écrits et version Web) répartis dans les cinq secteurs géographiques du territoire de planification, tandis que se poursuivait une campagne sur les médias sociaux. En tout, 52 annonces ont été publiées sur le fil d'actualité Facebook de la Communauté depuis le 13 mars, regroupant plus de 380 abonnés, tandis que 102 tweets étaient publiés sur le compte Twitter de la Communauté, suivi par plus de 320 personnes, en plus de la diffusion d'un bandeau Web. Neuf annonces ont également été publiées sur le compte LinkedIn de la Communauté, qui comprend 1 063 abonnés. Il est finalement à noter que quatre entrevues ont eu lieu avec des membres de la commission de l'environnement de la Communauté.

Plusieurs démarches ont été menées auprès des municipalités concernées, des représentants des groupes environnementaux, des industries et du milieu institutionnel afin de les informer du déroulement des consultations. Une version papier du projet de PMGMR, accompagnée d'une lettre de présentation du document, a d'abord été transmise par la direction de la Communauté à 191 maires et directeurs généraux des MRC, municipalités, arrondissements et bibliothèques publiques sur le territoire d'application du PMGMR. Par la suite, un courriel a été envoyé par le coordonnateur du Service de l'environnement de la Communauté à plus de 200 directeurs et présidents de groupes environnementaux, d'institutions et d'industries, avec un rappel à la fin mars. Enfin, dans le but de joindre les citoyens, un courriel d'information, accompagné d'outils de diffusion, a également été acheminé à une centaine de responsables des communications des principales associations, groupes environnementaux et institutions.

À chaque séance une revue de presse était présentée aux membres de la Commission.

## 2.5 Commentaires généraux

De façon générale, le projet de PMGMR a fait l'objet d'un accueil très positif. Aucun participant ayant pris la parole n'a critiqué les objectifs, les cibles ou la pertinence de faire la valorisation des matières organiques. Rappelons que l'atteinte de la cible de 60 % de valorisation des matières organiques constitue la priorité pour la période visée. Les orientations et les mesures à mettre en place pour l'atteinte des nouveaux objectifs ont, quant à elles, fait l'objet de questions de précisions, sans plus.

Les interventions ont mis à jour quelques thématiques à considérer en lien avec les différents aspects présentés dans le PMGMR. Par ordre d'importance, on retrouve :

1. Les débouchés pour les matières problématiques (verre, polystyrène, sac de plastique) et l'implication conjointe des secteurs privé et institutionnel dans le développement d'utilisation des matières.
2. Les aspects techniques de la collecte des matières organiques (respect des échéanciers, fréquence, collecte et transport, inclusion des multilogements et des industries-commerces-institutions, coûts).
3. L'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour assurer la contribution de chacun à l'atteinte des objectifs; et
4. L'encadrement des équipements de collectes des textiles.

Parmi les autres sujets abordés au cours des séances, notons la question des nuisances et des émissions de gaz à effet de serre associées au camionnage et aux infrastructures, ainsi que le processus de consultation publique et l'arrimage entre les objectifs du PMGMR et les objectifs gouvernementaux.

## 3. Résumés des interventions par secteur

### 3.1 L'agglomération de Longueuil

Le secteur géographique de l'agglomération de Longueuil, est composé des villes de Longueuil, Brossard, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. La population du secteur s'élève à 406 000 personnes, soit 11 % de la représentation du territoire desservi. En 2012, l'agglomération a récupéré 74 793 des 204 379 tonnes produites sur son territoire, soit un taux de récupération de 58 %, représentant des coûts de 70 \$ par unité d'occupation versus 176 \$ par unité d'occupation pour l'élimination des matières résiduelles (Tableau de bord du PMGMR).

L'agglomération de Longueuil a adopté en 2011 son plan directeur régional de gestion des matières résiduelles visant la mise en œuvre des actions qui permettront l'atteinte des objectifs fixés par le PMGMR.

Quatorze interventions portant sur des thématiques variées ont été entendues lors de la séance d'information du 26 mars, énoncées par cinq représentants d'organisations et cinq citoyens. Plusieurs interventions ont porté sur le contenu, la terminologie employée et la présentation des objectifs du Plan métropolitain et, dans une moindre mesure, sur le processus de consultation en lui-même. La question de la récupération et du recyclage des matières problématiques comme le verre et le polystyrène a suscité la discussion, soulignant l'implication attendue de la Communauté dans le développement de nouveaux débouchés. Un intervenant a également soulevé les moyens dont disposent les municipalités pour encourager le recyclage des matières problématiques, par exemple en obligeant les centres de tri à accueillir les matières problématiques par l'entremise des contrats conclus avec les municipalités. Finalement,

l'importance d'une stratégie adéquate d'information, de sensibilisation et d'éducation en amont de l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie et, plus globalement, de tout processus nécessitant l'implication citoyenne, ont été abordés.

### 3.2 Couronne Sud

Le secteur géographique de la couronne Sud est le plus grand territoire de la Communauté, en termes de superficie. Il regroupe 40 municipalités réparties entre Hudson et Contrecoeur. Le territoire dénombre une population de 470 000 habitants, représentant environ 13 % de la population de la Communauté métropolitaine de Montréal. En 2012, les municipalités de la couronne Sud ont ensemble récupéré 90 899 des 249 706 tonnes produites sur leur territoire, soit un taux de récupération de 36 %, représentant des coûts de 69 \$ par unité d'occupation versus 149 \$ par unité d'occupation pour l'élimination des matières résiduelles (Tableau de bord du PMGMR).

Au cours de la séance du 1<sup>er</sup> avril, trois interventions ont été entendues, énoncées par un citoyen et un représentant d'organisation, portant sur la récupération et le recyclage du verre résiduel et sur l'implantation et le suivi de la collecte des matières organiques. Parmi les trois interventions qui ont eu lieu lors de la séance d'information du 1<sup>er</sup> avril, retenons celles sur la thématique de la récupération et du recyclage du verre résiduel et sur l'implantation et le suivi de la collecte des matières organiques. Répondant à la question d'un citoyen sur la contamination du verre en centres de tri et sur les avenues explorées par la Communauté pour favoriser et optimiser son recyclage, les membres de la commission de l'environnement ont mis en lumière le développement et l'étude de nouveaux débouchés, les avenues explorées par la Ville de Montréal et la nécessité de l'implication de l'entreprise privée. Les intervenants ont également abordé la question de la collecte des matières organiques dans le contexte de l'éventualité d'une interdiction d'éliminer la matière organique ainsi que la desserte des multilogements. Il a finalement été question de l'augmentation de la densité d'occupation prévue du territoire métropolitain, qui devra inmanquablement s'accompagner de solutions adaptées aux multilogements.

### 3.3 L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal compte 16 municipalités. Elle couvre l'ensemble de l'île de Montréal. Sa population s'élève à 1 945 000 habitants, soit environ 52 % de la population de la Communauté métropolitaine de Montréal. En 2012, l'agglomération a récupéré 357 440 tonnes des 970 327 tonnes produites, ce qui représente un taux de récupération de 37 %. La récupération des matières résiduelles représentait alors 48 \$ par unité d'occupation, contre 130 \$ par unité d'occupation pour l'élimination (Tableau de bord du PMGMR).

L'agglomération de Montréal s'est doté en 2009 d'un plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014, arrimé aux objectifs fixés par le PMGMR.

Lors de la séance d'information du 2 avril, quatre représentants d'organismes ont pris la parole. Actuellement, 100 000 des 600 000 portes de l'agglomération seraient desservies par la 3<sup>e</sup> voie, mais il est souligné que « desserte » n'implique pas « participation ». Une intervention a donc porté sur les taux de participation des différentes municipalités. La question de la municipalisation de la collecte des matières organiques des industries, commerces et institutions a également été soulevée. Soulevant une inquiétude concernant des nuisances potentielles auprès des résidents avoisinants l'installation projetée à Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, une intervenante a été informée de l'encadrement réglementaire en vigueur, du dépôt d'une étude de dispersion des odeurs concluante avant l'émission des autorisations par le

gouvernement. Finalement, la question de la tarification à l'acte des résidus ultimes en tant qu'incitatif à la récupération a été soulevée.

### 3.4 Couronne Nord

Le secteur géographique de la couronne Nord est situé sur la rive-nord de la rivière des Mille-Îles et comprend 20 municipalités, réparties entre les régions de Lanaudière et des Laurentides. La population s'élève à 549 000 habitants, soit environ 15 % de la population du territoire de la Communauté. En 2012, les municipalités de la Couronne Sud ont ensemble récupéré 120 799 des 341 147 tonnes produites sur leur territoire, soit un taux de récupération de 35 %, représentant des coûts de 60 \$ par unité d'occupation versus 128 \$ par unité d'occupation pour l'élimination des matières résiduelles (Tableau de bord du PMGMR).

Pour les fins du PMGMR 2015-2020, les municipalités de Saint-Placide et de l'Épiphanie (Ville et Paroisse) sont considérées comme faisant partie intégrante de la Communauté.

Neuf interventions ont pris place durant la séance d'information du 8 avril, essentiellement tenues par des représentants d'organisations de la région. La question de la récupération des textiles a fait l'objet de deux interventions, notamment en ce qui a trait à la concurrence d'organisations à but lucratif et à la disposition de points de dépôt sur le territoire. La question des coûts d'implantation et de collecte des matières organiques a également été soulevée, de même que les émissions de gaz à effet de serre entraînées par le nouveau camionnage associé à la 3<sup>e</sup> voie. La question d'une collecte de substitution, rendue possible par une réduction de la fréquence des collectes d'ordure, a alors été mise de l'avant. À cet effet, un intervenant a souligné l'importance d'une stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation adéquate dans l'implantation d'une nouvelle collecte, et l'importance de s'inspirer des bonnes pratiques aux niveaux national et international. Finalement, une citoyenne a abordé la question de la prolifération des sacs de plastique et demandé de quelle manière cette problématique est intégrée à la réflexion de la CMM. Les représentants de l'agglomération de Montréal ont alors informé les participants de l'actuelle consultation publique prévue en mai prochain sur le sujet.

### 3.5 Laval

La Ville de Laval est située sur le territoire de l'île Jésus, entre la couronne Nord et l'île de Montréal. Il s'agit de la troisième plus grande ville au Québec. Sa population, constituée de 405 000 habitants, représente près de 11 % de la population de la Communauté métropolitaine de Montréal. En 2012, la municipalité a récupéré 71 116 des 211 751 tonnes produites sur son territoire, soit un taux de récupération de 33,6 %, représentant des coûts de 42 \$ par unité d'occupation versus 129 \$ par unité d'occupation pour l'élimination des matières résiduelles (Tableau de bord du PMGMR).

Lors de la séance d'information du 16 avril, dix-neuf interventions ont eu lieu, faites par sept représentants d'organisations et deux citoyens. La question de la desserte des industries, commerces et institutions et de la collecte des matières organiques, incluant les boues, a été soulevée à quelques reprises, soulignant le fait que les solutions mises de l'avant pourraient mettre à contribution l'entreprise privée, selon le cas. Un intervenant a, à cet effet, dit redouter une augmentation des émissions de gaz à effet de serre issues de l'augmentation du camionnage, d'où l'importance du développement d'infrastructures locales. La gestion des matières problématiques telles que le verre, les textiles et les boues issus du balayage des rues a également été soulevée. À ce sujet, des représentants d'organisations ont souligné redouter la prolifération des points de dépôt pour les textiles en fin de vie utile, ce qui, pour les membres de la commission, constitue matière à régler mais explique le taux satisfaisant de récupération de la matière. Finalement, la question de la réduction à la source et de l'importance de

campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation récurrentes et adéquates a fait l'objet d'interventions, de même que la question du financement des infrastructures et l'atteinte des objectifs du PMGMR en regard des objectifs énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

## 4. Conclusion

Le comité exécutif de la Communauté confiait en 2014 à la commission de l'environnement le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*. À la suite de son dépôt le 22 janvier 2015 et de son adoption à la fin février par le conseil, une vaste consultation publique était lancée, la première étape prenant la forme de cinq séances d'information dans chacun des cinq secteurs de la Communauté. Ces séances ont permis de colliger près de cinquante interventions, énoncées par 22 représentants d'organisations et 9 citoyens, sur des thèmes allant de l'implantation de la collecte à 3 voies sur le territoire des municipalités de la Communauté à des commentaires spécifiques sur la forme et le contenu du projet de PMGMR.

De façon générale, le projet de PMGMR a fait l'objet d'un accueil très positif. Aucun participant ayant pris la parole n'a critiqué les objectifs, les cibles ou la pertinence de faire la valorisation des matières organiques. Rappelons que l'atteinte de la cible de 60 % de valorisation des matières organiques constitue la priorité pour la période visée.

Les interventions ont mis à jour quelques thématiques à considérer en lien avec les différents aspects présentés dans le PMGMR. Par ordre d'importance, on retrouve :

1. Les débouchés pour les matières problématiques (verre, polystyrène, sac de plastique) et l'implication conjointe des secteurs privé et institutionnel dans le développement d'utilisation des matières.
2. Les aspects techniques de la collecte des matières organiques (respect des échéanciers, fréquence, collecte et transport, inclusion des multilogements et des industries-commerces-institutions, coûts).
3. L'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour assurer la contribution de chacun à l'atteinte des objectifs; et
4. L'encadrement des équipements de collectes des textiles.

Mettant la table pour les deux ateliers thématiques qui prendront place au courant du mois de mai, cette étape primordiale a permis d'initier une bonification du projet de PMGMR et de clarifier l'information fournie aux parties prenantes de chacun des cinq secteurs de la Communauté.

## ANNEXE A – Mandat

## **MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020**

### **MANDAT**

La commission de l'environnement tiendra des séances publiques d'information dans chaque secteur géographique de la Communauté, afin de présenter le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

### **MODALITÉS**

L'adoption du PMGMR exige la tenue d'une consultation publique tenue par le biais d'une commission indépendante tel que prévu à la loi. Prévue pour se tenir en septembre 2015, cette période de consultation sera précédée, au cours des mois de mars et avril 2015, de séances d'information dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté. Ces séances d'information, sous la direction de la commission de l'environnement, porteront sur le contenu du projet de PMGMR. Le calendrier de travail proposé est le suivant.

<b>Activité</b>	<b>Date</b>
Séance de travail, présentation des documents et adoption du calendrier	Troisième semaine de février
Séances publiques d'information dans les cinq secteurs géographiques	Fin mars – Début avril 2015
Séance de travail – Rapport de la commission	Première semaine de mai 2015
Adoption du rapport	Deuxième semaine de mai 2015

Après avoir tenu ses séances, la commission déposera un rapport au comité exécutif avec les questions et commentaires soulevés.

### **ÉCHÉANCIER**

La commission de l'environnement doit déposer son rapport au comité exécutif au plus tard le 15 mai 2015.